

Bureau d'études  
d'ingénierie,  
conseils, services



**SMAEP de Sens Nord-Est  
Sce. des Salles**

**REVISION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION  
DU CAPTAGE DES GRANDS PRES**

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PIÈCE N°5 : ÉVALUATION ÉCONOMIQUE**



Sciences Environnement



**eau  
seine  
NORMANDIE**

Étude réalisée avec le concours financier  
de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

2017\_091 – Novembre 2020

Ce dossier a été réalisé par :

# Sciences Environnement

Agence d'Auxerre

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>PIÈCE N°8 : ÉVALUATION ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>102</b>
1 – <i>CHIFFRAGE DES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN ŒUVRE.....</i>	<i>104</i>
2 – <i>COÛT GÉNÉRAL TOTAL.....</i>	<i>106</i>

# 1 – CHIFFRAGE DES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN ŒUVRE

## *1.1 – Estimation des dépenses liées aux travaux*

L'estimation reprend les différentes opérations présentées dans le projet de servitudes rédigé par l'Agence Régionale de Santé.

Les chiffres indiqués ci-dessous correspondent à une estimation à partir de tarifs pratiqués usuellement et aux factures existantes pour les travaux déjà réalisés.

L'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 50 % les travaux de protection liés à la DUP en périmètre de protection rapprochée et les indemnisations des servitudes. Ces aides sont valables sous réserve de débiter les travaux dans les 5 ans suivant la signature de la DUP.

### **1.1.1 – Travaux au sein du périmètre de protection immédiate**

Le projet de servitudes comprend les opérations suivantes (voir pièce n°2 du dossier d'enquête Publique) :

- Rénovation de la margelle en béton du puits de captage;
- Nettoyage le fond de l'ouvrage. Les objets chutés sont évacués. Une inspection vidéo est réalisée pour statuer sur le fond de l'ouvrage et sur l'état des crépines actuellement masquées.
- La tête du forage de reconnaissance, faisant office désormais de piézomètre de contrôle sera remise en état.

<b>Opération</b>	<b>Coût € H.T.</b>
Rénovation de la margelle du captage	700,00 €
Nettoyage de l'ouvrage avec extraction des objets chutés	2 500,00 €
Inspection vidéo post nettoyage	1 000,00 €
Remise en état tête forage de reconnaissance	600,00 €
<b>Total H.T.</b>	<b>4 800,00 €</b>

Tableau 1 : coût travaux PPI.

### **1.1.2 – Travaux au sein du périmètre de protection rapprochée**

Sans objet.

## 1.2 – Estimation des dépenses hors travaux

### 1.2.1 – Dépenses au sein du périmètre de protection immédiat

Le forage de reconnaissance n'a jamais été déclaré. Le syndicat doit procéder à sa régularisation avec un dossier de déclaration Loi sur l'Eau (rubrique 1.1.1.0 de l'article R.214-1 du code de l'Environnement).

Opération	Coût € H.T.
Dossier de régularisation	500,00 €
<b>Total H.T.</b>	<b>500,00 €</b>

Tableau 2 : coût hors travaux PPI.

### 1.2.2 – Dépenses au sein du périmètre de protection rapprochée

Sans objet.

## 1.3 – Les différentes étapes et coûts de la procédure

Procédure :

	Prix H.T.
Etude préalable au dossier DUP	1 200,00 €
Dossier DUP *	3 410,50 €
Intervention de l'hydrogéologue agréé	2 110,00 €
<b>Coût total estimé</b>	<b>6 720,50 €</b>

Tableau 3 : coût procédure (dossiers).

\* Le prix indiqué ne comprend pas les coûts relatifs à l'enquête publique, notamment ceux liés à la notification de l'ouverture de l'enquête publique ni de la prise de l'arrêté aux propriétaires des parcelles comprises dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée ; de même que l'intervention du commissaire enquêteur et frais de publicité.

## 2 – COUT GENERAL TOTAL

<b>Coût de la procédure</b>	<b>6 720,50 €</b>
<b>Coût de la protection (travaux)</b>	<b>4 800,00 €</b>
<b>Coût de la protection (dossier)</b>	<b>500,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL H.T.</b>	<b>12 020,50 €</b>

Tableau 4 : coût général total.

- 
-  Énergies renouvelables
  -  Aménagement et environnement
  -  Déchets, Diagnostics de pollution
  -  Carrières, Installations classées
  -  Milieu naturel
  -  Hydrogéologie
  -  Eaux superficielles
  -  Assainissement collectif et non collectif
  -  Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable



## Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand  
5 bis allée des roseaux  
63200 Riom  
Tél. +33 (0)4 73 38 84 73  
Fax +33 (0)3 81 80 01 08  
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social  
6 boulevard Diderot  
25000 Besançon  
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60  
Fax +33 (0)3 81 80 01 08  
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre  
12 rue du stade  
89290 Vincelles  
Tél. +33 (0)9 67 29 27 28  
Fax +33 (0)3 81 80 01 08  
auxerre@sciences-environnement.fr